

URGENCE SANITAIRE – ENFANCE EN DANGER

Les différents communiqués d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance, témoignent à nouveau du déni et de la méconnaissance du secteur.

Un secteur, sinistré par des réformes successives depuis Janvier 2002, où des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs sociaux – sociaux ont été enfermés dans de multiples procédures administratives, au détriment de l'accompagnement et de la relation.

Ce secteur est méprisé.

L'Enfance en danger n'est pas une priorité aux yeux des décideurs alors que la moitié de plus de 341 000 mineurs en danger sont placés en centres d'hébergement. Il faut dire que le secrétaire d'Etat lui-même (14/11/2019 la Voix du Nord) fait peu d'écho aux besoins réels, et reprochait d'ailleurs aux juges pour enfant de placer à l'aveugle, sans tenir compte des places existantes...pourtant insuffisantes et revues à la baisse... Ce ne sont pas les besoins des enfants qui sont déterminants, mais les budgets d'austérité des Départements... Il y a urgence, les services du département et de l'Etat, fonctionnant actuellement en mode dégradé, malgré les discours officiels pourraient freiner les placements ou renvoyer les enfants « en risque de danger » - chez des parents, encore plus fragilisés par le confinement, sans aucun soutien, au nom de l'absentéisme.



Rien d'étonnant dès lors qu'il soit fait peu de cas des travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui font de l'accompagnement au quotidien. L'obsession, depuis la loi de 2007, étant de diminuer l'assistance éducative pour des enfants en danger afin contraindre les budgets.

- Les professionnel-le-s les prenant en charge, n'ont pas été d'emblée concernées par le protocole d'accès dérogatoire aux solutions de garde de leurs enfants. Ce qui a ouvert encore plus grand la porte aux bénévoles et autres soutiens de bonne volonté. Le secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance fait peu de cas de la qualification des travailleurs sociaux et travailleuses sociales, pourtant nécessaire, et appelée à être nivelée par le bas.
- Une des 25 ordonnances permet de déroger aux conditions minimales techniques d'organisation et de fonctionnement habituelles, dont le niveau de qualification des professionnels, et les taux d'encadrement. Il introduit également la possibilité d'un taux d'occupation de 120 %. Ceci alors que les professionnel-le-s dénoncent depuis longtemps que le niveau de qualification des professionnels, à l'appréciation des directions et en fonction des budgets accordés, sont bien insuffisants, et le taux d'occupation de 120% souvent atteint voir dépassé dans bien des services.
- Les consignes gouvernementales, dans le cadre de la crise sanitaire, ne sont pas à la hauteur et ne permettront pas un accompagnement sécurisé de milliers d'enfants en danger et totalement



déscolarisés, mais risquent de les mettre en danger, comme sont mis en danger les professionnel-le-s sans guère de protection. Pour le social, ou sont les masques, les gels, les blouses, les mesures de protection ? Ces conditions de sécurité ne tiennent pas compte de la juste proximité à offrir aux enfants déjà troublés, en plus d'être confinés et privés de visite et qui en ont besoin un peu plus que d'habitude, avec la nécessité de protéger les professionnels (et leur famille) en les équipant au minimum de masques...

Le secrétariat d'Etat affirme vouloir éviter la rupture des jeunes atteignant la majorité en cette période de crise sanitaire. Pour mieux les mettre dehors ensuite ? Nous devons être vigilant-e-s, alors que le même Secrétaire d'Etat est à l'origine de la loi du 7 mai 2019, dont l'objet est de réduire encore plus l'accès aux dispositifs Jeunes Majeurs et de fermer la porte aux Mineurs Isolés Etrangers.

On nous martèle depuis 2002, que seul le financier est décisionnaire et qu'une bonne gestion de service passe par des économies drastiques et un management agressif pour nous emmener vers plus d'efforts et plus de renoncement.

Plutôt que de revendiquer les moyens nécessaires pour assurer l'accueil de l'enfance en Danger, rappelons-le, nos Directions ont choisi la suppression et la transformation des services et des moyens sans cohérence avec les besoins réels des enfants, au détriment des conditions de travail et des fondements du travail social.



Le démantèlement de nos établissements a sciemment été organisé par les Départements, les services de l'Etat. Nous avons assisté à la dégradation des conditions de travail et d'accueil. Les professionnels sont traités en quantité taillable, corvéables à souhait, et chacun s'est retrouvé isolé devant des situations familiales de plus en plus difficiles, pendant que les hiérarchies se confinaient dans leurs obsessions budgétaires.

La crise sanitaire d'aujourd'hui, met à son tour à nu les défections de nos systèmes de protection et de solidarité notamment le sacrifice de la Protection de l'Enfance sur l'autel de l'austérité

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce l'incohérence du gouvernement dans la gestion des secteurs. Après le sanitaire et le médicosocial, c'est au tour du social de subir les conséquences du dysfonctionnement organisationnel des services des départements et de l'Etat.

La Fédération SUD Santé Sociaux refuse que les enfants deviennent des variables d'ajustement. Et appellent à la vigilance quant au respect du droit et du devoir d'alerte, qui sont des obligations faites de signalement aux directions de toute situation de travail présentant un danger, pour le personnel comme pour les enfants accompagnés.

La Fédération SUD Santé Sociaux exige la mise à disposition pour le public accueilli et les professionnels du matériel de protection et la désinfection des locaux accueil des services.

